



SUIVIS INDIVIDUELS...

DANGER !!!

Sujet très sensible s'il en est, car porteur en lui-même des ingrédients qui participent à la détérioration des conditions de travail et par là, à celle de la santé des salariés de notre entreprise.

Passant outre les travaux et les préconisations de l'ARACT (Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail), l'avis des médecins du travail du Languedoc Roussillon, le jugement du TGI de Lyon condamnant la pratique du benchmark individualisé, et l'avis négatif de toutes les Organisations Syndicales recueilli au CHSCT et au CE pour la mise en place de ce projet, la Caisse a donc décidé de se doter de cet outil de suivi des résultats individuels.

Le seul but de cette pratique est le suivi en temps réel des ventes, sans tenir compte des tâches à faible valeur ajoutée. C'est le choix par notre Direction de renforcer le flicage et le management par la peur, entraînant toujours plus de dérive et donc de souffrance. La multiplication des suivis individuels accentuera aussi une perception du caractère individuel au détriment de l'esprit d'équipe.

Sujet inutile à nos yeux car les responsables d'Agence n'ont pas besoin d'un tel outil pour savoir qui fait quoi sur leur point de vente. Le but avoué de l'employeur est de recenser les besoins en formation et de partager les bonnes pratiques. En fait, il s'agit pour lui d'abord de faire progresser le PNB par ETP en baisse depuis 3 à 4 années, comme si la crise n'existait pas.

Nous dénonçons le double comportement de l'employeur, qui tout en mettant en place un tel outil se félicite d'un autre côté de prévenir les risques psychosociaux grâce à ce fameux accord existant en CELR qu'il est en train de dénoncer de fait.

Le Syndicat Unifié, fidèle à sa tradition, a cependant accompagné les patrons dans cette démarche. Tout en étant opposé à ce projet, Il a proposé l'ouverture d'une négociation visant à définir les principes applicables au pilotage des contributions individuelles dans le but d'éviter toute dérive. L'employeur s'est empressé d'accepter l'ouverture de cette négociation. Le sketch habituel nous était alors délivré, scénario élaboré en catimini avant la réunion et joué au cours de celle-ci.



Pour nous, il va s'en dire que négocier un tel accord, qui vient à borner cette pratique de suivis individuels, revient à valider ce type de procédé et à accompagner la Direction dans sa recherche de rentabilité au détriment de la santé de ses employés. Cette situation est, à notre sens, le contraire du rôle d'une Organisation Syndicale.

Sud n'accompagnera jamais l'employeur dans ce projet et ne sera en aucun cas complice des patrons par la signature d'un accord qui les dédouane de leur responsabilité en matière de santé au travail. C'est ce que nous avons signifié à la direction et aux autres Organisations Syndicales le 19 juillet lors de la première réunion de négociation sur ce sujet avant de quitter la table de négociation.

Nous avons eu la satisfaction d'être rejoint sur notre ligne par la CFDT, Organisation Syndicale plutôt modérée, qui, au cours de l'ultime réunion et après avoir en vain tenté de faire revenir les patrons sur leur projet, a elle aussi quitté la table des négociations.

Seul un front syndical uni aurait permis de laisser l'employeur seul face à ses responsabilités !

Au contraire, la caution qui lui est donné par le syndicat majoritaire et la CFTC signataire également de cet accord, le dédouane de tout risque judiciaire futur, comme l'a connu Monsieur LOMBARD ex PDG de France Télécom, condamné non pas pour avoir mis en place une stratégie managériale néfaste pour la santé des salariés de son entreprise, mais de l'avoir fait unilatéralement.

Quand enfin dans cette entreprise ? Sur quel thème ? Sur quel sujet ? Allons-nous enfin nous opposer, tous ensemble, à la dégradation des conditions de travail initiée par l'employeur depuis plusieurs années ?

Lorsque l'employeur nous fera travailler la nuit ou le dimanche, ces organisations syndicales signataires continueront-elles à l'accompagner dans son projet ?

La section SUD CELR

